

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 09
Votes pour : 09 contre : 0
Date de la convocation : 02/04/2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de NEUVILLETTE se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 121-10, 121-11, 163-5, 163-6, 163-7 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : DOAL José, PÉCOURT Florent, NIQUET Johan, DELOMEZ François, DEVILLERS Claudine, DUPENT Julien, LEVECQUE Daniel, DELPOUVE Sandra, ROGER Sophie.

Étaient absents : CADIERGUES Maud, BRÉELLE Christophe

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur DOAL José, Maire.
Monsieur PÉCOURT Florent est désigné secrétaire de séance.

Affectation du résultat 2023 (2024-07)

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2023 de la commune,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement reporté (2022) 226 748,05 €
- Excédent de fonctionnement (2023)..... 90 722,84 €
- Résultat excédentaire au 31/12/2023 317 470,89 €

- Déficit d'investissement reporté (2022) 33 151,74 €
- Déficit d'investissement (2023) 52 556,57 €
- Restes à réaliser 39 301,62 €
- Affectation en réserve (1068) 125 009,93 €

Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

- ✓ Excédent de fonctionnement (002) 192 460,96 €
- ✓ Affectation en réserve (1068) 125 009,93 €
- ✓ Déficit d'investissement (001) 85 708,31 €

Pour extrait conforme
Le Maire,

